LE VÉRIDIQUE OCCURIER UNIVERSEL:

Du 12 NIVOSE, an 5°. de la République française. (Dimanche 1°. Janviir 1797, vieux style.)

(DICERS VERUM QUID VETAT?)

AVIS.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du Véridique, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxersois, n°. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ETRANGERES. ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

New-Yorck , 24 octobre.

If est à craindre que l'élection du successeur du président Washington, n'occasionne des troubles qui pourroient avoir pour ce pays les conséquences les plus fàcheuses. Les principes français ont fait beaucoup de progrés parmi nous. L'esprit de démocratie, celui même du jacobinisme, a gagné la dernière classe du peuple, qui est la plus nombreuse et la plus remuante. Cet esprit est entretenu par les émissaires des révolutionnaires français. Le respect qu'on avoit universellement pour le gén ral Washington, retenoit tous les partis. Il a tâché d'arrêter l'influence des factions, par le discours qu'il a fait en résignant son office de président; mais il ne paroît pas que ses bons avis produisent autant d'effet que sa présence en avoit lorsqu'il étoit à la tête de l'administration. Il n'y a point d'esprit public dans ce pays. Nous formons. un melange hétérogêne de toutes nations. Ici le langage, les mœurs et la manière de penser des anglais l'emportent; là, tout est allemand; les hollandais prévalent dans un canton, les français dans un autre. Boston, New-Yorck, Philadelphie, Baltimore, Charles-Town, et en général toutes les villes de commerce, fourmillent de français émigrés, soit du continent d'Europe, soit des isles d'Amérique. Il y a nommément nombre de ces constitutionnels, fâcheux et remuans, qui ont été les premiers à mettre le désordre dans leur patrie; de ces. agitateurs de Saint Domingue, qui ont suscité les trou-bles qui règnent dans cette colonie, au moyen de l'assemblée factionse de Saint-Marc; de ces démagogues enragés, que les commandans anglais ont bannis de la Martinique et d'autres établissemens, où ils prêchoient le système désorganisateur de l'égalité.
Tous ces hommes ne sont occupés qu'à intriguer,

agi ter et ensiammer l'esprit du pruple. Ce mè a ge bizarré de turbulens étrangers seroit moins dangereux en tout dutre temps que celui où , sans aucun égard pour le

bien public, chaque individu cherche à placer à la fête des affaires l'homme qu'il croît le plus dans ses intérêts. Il y a des chefs de parti dans toutes les provinces. M. Jackson est le favori du district de la Georgie; M. Livington, de Nau-Jersey; M. Adams a de nombreux partisans parmi les habitans des villes et les propriétaires. Volney, qui a joué un rôle dans la révolution française, parcourt le pays, et ses vues sont suspectes. On croît qu'il est plus occupé dans ses voyages à former des projets d'insurrection, qu'à acquérir des connoissances littéraires. Il est à craindre que la séparation des états du Nord d'avec ceux du Midi, ne soit la conséquence de ceu ébranlement.

ITALIE. Naples, le 29 novembre.

On assure que, malgré la paix qui doit être publiée au premier jour, le roi tiendra toujours sur pied une armée de So mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Il paroît que dans ce nombre on comprend plusieurs corps de volontaires qui seront licenciés, mais qu'on pourra rassembler au besoia. L'état n'auroit pas les moyens d'entretenir huit mille hommes de troupes réglées, parce qu'il est impossible que la nation continue à payer les impôts dont elle est surchargée. Cette grande force armée a moins pour objet de repousser l'enemi du dehors, que de contenir les nombreux mécontens de l'intérieur.

Le chevalier Elliot, ci-devant vice roi de Corse, a été présenté par le chevalier Hamilton, ministre britannique, au principal ministre, le général Acton, et ensuite à leurs majestés, qui lui ont fait l'accueil le plus gracieux. On croit qu'il partira bientôt avec les quatres frégates anglaises qui sont dans le port de Naples.

TIROL.

Inspruck , le 30 novembre.

On dit que le nouveau palatin de Hongrie, l'archidus-Joseph, va commander en chef l'armée d'Italie, et que les généraux de Vins et Mack lui seront adjoints dans ce commandement. Alvinzi, dit on, commandera le corps de Davidovich, qui a donné sa démission. On espère que les hongrois, qui iront renforcer l'armée d'Italie, feronte des prodiges de valeur sous les ordres de leur palatin.

ESPAGNE.

Madrid, 4 novembre. — Nous avons déjà 18 miller hommes sur la frontière du Postugal; mais on ne croit pas qu'ils aillent plus loin, vu que la cour de Lisbonne, paroît disposée à se prêter aux vues de l'Espagne et de

conseil des

ui a gardé que la reoutragée, assinat de ates, il est

demandi ontient la zade fait, mallieura une sorte

prétation n disant: ns le sonqui ea-, dit-il

dit-il, dort qui conduite, oyée au mesures eprésendopté.

envoio

bénéf. l. 15 s. l. 10 s. s. 3 d. -79 l. l. 7 s. l. 12 s. -25 l. 12, 25

à 5 s.
1 liv.
5 liv.
2 liv.
HamSavon

. 9 d.

ntions; re des e supyé aux e sera vétics,

tes

La Prance, C'est contre Gibraltar que se dirigeront priacipalement nos forces de terre et de mer. Notre flotte de La Méditerranée, renfercée de celle de Toulon, sera de 40 vaisseaux de ligne, et paroît destinée à faire le blocus de Gibraltar, aussi-tôt qu'elle aura expulsé de la Méditerranée l'escadre de l'amiral Jervis L'armée qui tera le siège de Gibraltar, sera portée à 40 mille hommes. Il y en a déjà 15 à 20 mille au camp de Saint-Roch, où doivent se rendre encore 31 bataillons d'infanterie. Il est parti dernièrement de Seville un gros train d'artillerie de siège, avec deux mille quintaux de poudre et une énorme quantité de boulets, de bombes, etc. C'est le général Alencaster qui commande le camp de Saint-Roch. Don Alvarès est à la tête de l'armée qui est sur la frontière du Portugal.

On apprend de Cadix que 16 vaisscaux de ligne et 4 frégates vont mettre à la voile pour l'Amérique, où ils cluvent transporter 12 régimens d'infanterie.

ALLEMAGNE.

Manheim, le 13 décembre.

Le quartier-général du baron de Werneck se trouve, de puis le 7, à Hachenbourg; on croit qu'il sera bientôt transféré à Wetzlar. La plus grande partie des troupes, sur-tout la cavalerie, s'est portée de la Sieg vers la Lahn. Un général, il se fait des mouvemens et des dispositions qui annoncent que les troupes ne tarderent pas à prendre des quartiers d'hiver.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruvelles, le 7 nivose. La municipalité de cette ville vient de prendre un arrêté par lequel elle déclare émigrés nous les citeyens à qui elle a accordé des passe-ports pour se rendre en pays étrangers, lesquels ne sont pas rentrés dans leurs foyers au terme de l'expiration des passe-ports. Seront également réputés émigrés ceux qui, étant revenus, ne selprésenteront pas de suite par-devant la municipalité pour y constater leur retour. Yous voyez que nous commençons à parcourir à grands pas la carrière révolutionnaire.

Toulon , 22 frimaire.

Le citoyen Faypoult, ministre de la république à Genes, vient d'écrire à notre municipalité, qu'il est arrivé dans le port de Gênes sur deux bâtimens, l'un vénatien, l'autre danois, 190 émigrés, tous dans la plus affreuse misère, et presque tous femmes, enfans et vieillards; ils étoient dans l'isle de Corse: en dit que les anglais les ont embarqués de force, lors de l'évacuation de cette isle. Le citoyen Faypoult leur a fait délivrer des passe-ports, à la charge de se présenter devant les corps administratifs: il les croit tous dans le cas de l'exception portée par une loi de vendémiaire. Notre municipalité a demandé à l'administration départementale et au directoire exécutif, des instructions sur a conduite qu'elle doit tenir dans cette circonstance.

Brest, 30 frimaire. La gabarre la Lourde, vient d'arriver dans l'instant, et depuis son arrivée, on débite comme chose certaine, qu'elle à rencontré l'armée espagnole qui n'étoit pas à 15 lieues de celle de la république.

Au premier nivose. Un nevire poutre, venant d'arri-

ver, a annoncé qu'il est impossible que l'ennemi ais rencontré l'armée navale de la république, ve que celle des anglais a été forcée de relacher, une espèce d'épidémie s'étant mise dans les équipages.

On s'occupe toujours à recueillir les malheureux débris du Sécluisant; on est jusqu'ici parvenu à en sauver 7 à 800 hommes. On espère encore en conserver quel-

ques autres à la vie:

Ce vaisseau a échoué par la faute du pilote-côtier, sur le grand Stevenet, à l'entrée du Raz; il étoit malheureusement chargé de fariné. Le capitaine Dufossey est du nombre des victimes de cet accident. La carrière de ce marin est singulièrement remarqueble par le nombre des naufrages et des malheurs qu'il a éprouvés dans le cours de ses voyages.

Morlain, 2 nivese. Un transport parti de Brest aves notre flotte, et qui portoit les chevaux de l'état-major, se trouvant trop mauvais marcheur pour suivre la flotte, l'à perdu de vue le 28 frimaire, à 60 lieues à l'ouest d'Ouessant. Comme il ignoroit le lieu du rendez-vous, il s'est déterminé à revenir en France, et il est arrivé dans notre port, où il a déclaré que notre flotte n'avoit rencontré en mer aucun bâtiment ennemi, jusqu'au moment où il l'a perdue de vue.

On vient de recevoir l'ordre d'armer en toute d'îlgence les 9 à 10 vaisseaux de ligne qui restoient dans le port avec à peu près autant de frégales. Mais cet ordre sera très-diffiche à exécuter, parce que les matelots manquent entiènement. On n'a même pas cu de quoi completter tout-à-fait les équipages des vaisseaux qui sont sortis. De nouvelles levées peuvent suppléer à cette disette; mals elles seront nécessairement lentes.

PARIS, 11 nivose.

Al est assez extraordinaire qu'on ait fait à Londres une motion en faveur de Lafayette, tandis qu'on se tait au corps législatif sur le compte de ce personnage fameux dans notre révolution, par le grand rôle qu'il y a petitement joué. Ses pertisans dans notre législature sont-ils meins nombreux, moins chauds, ou p'us timides que ceux qu'il a trouvés dans le parlement d'Angleterre? Il est vrai que notre constitution opposeroit un grand obstacle à leur bonne volonté; car elle regarde comme étrangers à la France tous les émigrés; et ce seroit une contradiction que des législateurs s'intéressent authentiquement pour ceux que leurs loix ont proscrits.

Quant au parlement britannique, il y avoit de l'irréflexion de la part des amis de Lafayette, à prétendre l'intéresser pour un chef de révolution, dans un moment où elle est elle-même menacée d'un mouvement révolutionnaire. Aussi M. Windham remarqua-t-il très judicieusement que l'éloge de Lafayette, proposé comme un modèle, décéloit trop l'esprit révolutionnaire qui cherchoit à encourager les vues d'innovation des niveleurs.

Voilà donc plus que jamais le sort de M. de Lafayette uniquement dans les mains de l'empereur. Mais quand il seroit mis en liberté, tandis que no re législation cruellé sur les émigrés existera, il ne sauroit rentrer en France.

Nous n'y connoissous point d'autorité qui ait droit de créer des exceptions et des privilèges. Et certes, si une telle autorité existoit, il seroit trop absurde qu'elle commençat par où il conviendroit peut-être de finir. Tour rappor loupe a termin poter le houner le que, de puté a velle le les acte d'elle. Les esp placer une fo

y pentition, j ne voi n'a été doute dégoù les am ne leu qu'ils l'élect bien,

ce qui

honne

l'apati désori patrie de la à tout La tel, e d'un e toutes

presqu

henne

rues, main, que n qui n sentis lassit

inten

Mi et Ca

Po

sec

dans poste char

épé

ux désauver r quel-

mi jair uc celle

er, sur alheucy est ière de combre lans le

st aves major, flotte, l'ouest vous, arrivé n'avoit squ'au

e dilit dans
is cet
s maeu de
seaux
léer à

es une
it au
meux
petisontes que

grand mine une enti-

irréndre nent olucieumo-

hoit ette id il elle

de une

rapporter maintenant aux élections : Bœderer déve-lospe aujourd'hai cette idée dans le journal de l'aris, et temine son article par cette phrase : Tout ce qu'on fait pour les élections, dégoûte bien un honnéte komme des honnears de l'élection. Phais qu'importent à l'honnéte honne qui se sont digne d'être choisi, toutes ces misérable minirigues; et l'on ne sauroit avilir à ses yeux ce que, dans les circonstances actuelles, la mission de dé-puté aura d'utile et de grand, les services que la nouvelle législature pourra rendre, les bienfaits, ou plutôt es actes importans de justice que l'on a droit d'attendre d'dle. Quand on compare d'avance ses devoirs et même es espérances que tant de français malheureux aiment à placer sur elle avec tous les mouvemens que se donnent une foule de petits intrigans qui ne voient en esset dans ce qui sonde l'espoir d'un grand peuple, que les petits honneurs auxquels ils prétendent, et même le gain qu'ils y peuvent trouver, on ne peut qu'être ému d'indignaion, plus encore que de pitié. Mais malheur à ceux qui cevoient que des honneurs dans un poste qui jusqu'ici n'a été que fort peu honorable, et qui le deviendra sans doute par la manière dont il sera rempli; rien ne doit dégoûter de ce qu'il aura de vraiment honorable; et si es ambitieux intriguent, les honnêtes gens, de leur côté, ne leur laisseront pas tout faire. C'est jusqu'à présent qu'ils ent été véritablement dégoûtés des honneurs de l'élection, parce qu'ils offroient peu d'espoir de faire le pien, parce que ces honneurs, il faut le dire, étoient resque deshonorans; mais aujourd'hui que le seul déshenneur seroit dans l'inaction, dans l'insouciance, dans l'apathie, dans un mépris mal-entendu d'un poste où ésormais on peut utilement servir les intérêts de la patrie, ils opposeront la ligue de la probité courageuse; de la probité réclamant enfin ses droits avec vigueur, à à toutes les industries méprisables de l'intrigue.

La présence seule d'un honnête homane, reconnu pour tel, dissipera dans les assemblées publiques, comme d'un souffle, tous les prestiges de l'ambition hypocrite, toutes ces renommées factices, colportées avec art, tous ces mensonges de vertu, de lumières, de bonnes infentions, de moralité à l'épreuve qui courent les rues, et qui, créées la veille, se démasquent le lendemain. Qu'importent encore une fois toutes ces intrigues que nous nous proposons de développer davantage, mais qui ne tiendront point contre les besoins profondément sentis de la nation, contre cinq années de malheurs, la lassitude du passé, et l'espoir de l'avenir.

Mot est nommé ministre de la république à Turin; et Cacault, à Florence.

Pour assurer la transmission de la correspondance de seommissaires près les administrations centrales et les tibunaux, le directoire, par son arrêté du 4 nivose, odonne que chaque administration municipale, située dans une commune où il n'existe point de bureau de loste, nommera un commis, qui sera spécialement chargé de se rendre tous les tridi, sextidi et décadi, au bureau de poete le plus voisin, tant pour y porter les spéches des agens du gouvernement, que pour retirer

celles qui leur serontalressées, et les remettre à chacura d'eux, sous récépissé. Au moyen de cette mesure, tout retard des fonctionnaires à correspondre, sera considéré comme négligence, sant la preuve du contraire; et après nn premier avertissement, sera puni, en cas de récidive; par la destitution.

Trois causes intéressantes ont attiré, ces jours passés, une foule nombreuse au palais de Justice.

Le tribunal criminel a fait appliquer l'amnistie au citoyen Langevin, compris, comme fanatique, dans le jugement rendu contre Lemaître; le public n'a pas été peu surpris d'entendre le président Gohier recommander à ce citoyen, qui n'étoit plus aux yeux même de la loi qu'un simple accasé, de ne pas joindre l'ingratitude au crime.

La troisième cause étoit celle de l'abbé Salomon, accusé de correspondance avec le pape; pour avoir un prétexte de le priver encore quelque tems de sa liberté, le président a fait appliquer l'amnistie à une partie des délits dont ce citoyen étoit accusé, a fait casser en conséquence son acte d'accusation; et il est renvoyé pour les autres faits devant le jury d'accusation.

La deraiere affaire n'étoit pas moins intéressante; la citoyenne Durand, arrêtée depuis le 6 frimaire, pour avoir vendu la Tragédie de Louis XVI, dont l'imprimeur a été renvoyé absons par le tribunal criminel, et la révolution des Welches prédite dans les jours anciens, avoit pour co accusés un jeune homme de seize ans, qui, né de parens aisés avant la révolution, ne craignoit pas de vendre des brochures pour soutenir son intéressante famille; ils ont été tous deux acquittés et mis en liberté; c'est une nouvelle victoire pour les partisans de la liberté de la presse.

Une lettre écrite de Saint-Tropez, le 26 frimaire, par un ami de l'ordre et des loix, nous dénonce les manœavres que trament encore dans cette ville les partisans affreux de la terreur. Le nommé Martin, notaire public et commissaire du directoire, est le corryphée de la bande. C'est à ce jacobin effréné que le gouvernement a confié le soin d'examiner la correspondance qui vient d'Espagne ou d'Italie, ou qui part pour ces contrées. Cecommissaire ne se borne pas à lire le contenu des lettres, après en avoir fait l'ouverture, mais il en supprime plusieurs qu'il dit envoyer au directoire, et souvent le contenu de lettres indifférentes, est publié avant que ces lettres ne soient rendues à leur adresse.

Nous savons qu'une loi accorde au directoire la surveillance sur la correspondance étrangère; mais le gouvernement doit-il déléguer ce dreit à un seul individu placé sur l'extrême frontière? Qui me garantira que cet individu, sur-tout s'il est jacobia, ne prévariquera point dans ses fonctions, qu'il ne supposera point (cela est déja arrivé) de correspondances criminelles pour noire à un honnête homme qu'il voudra perdre?

Paisqu'on croit nécessaire d'assujettir à une surveillance particulière, la correspondance étrangère, nous pensons que le gouvernement ne deit confier ce soin qu'à quelques hommes discrets et probes; et qu'il doit éloigner de ce ministère, tous cès intrigans révo'utionnaires qui, comme le commissaire de Saint-Tropes, n'ont plus de réputation à perdre, CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Siance du 11 nivose.

Dumelard, par motion d'ordre: Plusieurs départemens refusent aux parens d'émigrés la levéedu séquestre de leurs bient, lorsqu'ils ont fait la déclaration exigée par la loi. Beaucoup d'autres l'accordent, de manière qu'un citoyen qui a des biens dans divers départemens, obtient ici la levée du séquestre, et ne peut l'obtenir ail-leurs. La loi du 20 floréal an IV, porte que le séquestre tiendra sur les biens des parens d'émigrés qui n'ont pas fait la déclaration exigée, et de là suit la conséquence nécessaire qu'il doit être levé sur les biens de ceux qui ont fait la déclaration.

Vous savez tous combien le séquestre est nuisible à l'agriculture ; mais ce qui n'est pas moins faneste , c'est de voir les départemens établir une législation , à-peuprès comme les parlemens dans l'ancien régime. Il faut que la législation soit uniforme dans toute la république; je demande que la commission qui vous a déja présenté un projet relatif aux biens des parens d'émigrés , soit chargée de faire un rapport sur la véritable interpréta-

tion de la loi du 20 floréal. Adopté.

Sur le rapport de Fabre, le conseil met une somme de 60,000 liv. à la disposition du ministre de l'intérieurpour l'achèvement des travaux à faire au lieu des'el

séances de la haute-cour de justice.

Rouyer, par motion d'ordre, rappelle que sur sa proposition, le conseil avoit arrêté un message au directoire, à l'eff t d'obtenir des renseignemens sur les causes. de la détention , à Bayonne , des déportés des colonies : le directoire n'a point encore répondu à la demande qui Îni avoit été faite ; cependant il importe de faire droit aux réclamations des malheureux colons : Bouyer propose donc de lui adresser un nouveau message à ce sujet.

Adopté.

OF STREET

L'ordre du jour appelle la discussion sur le code hypothécaire: Jourdan attaque le projet présenté, comme n'offrant qu'une expropriation générale, un moyen de volatiliser les fortunes territoriales. Par quelle espèce de fatalité, dit il, êtes vous amenés à discuter aujourd'hui ce nouveau projet? Le premier plan adopté par la convention, fut mis précipitamment à exécution; mais bientôt de nombreux obstacles vinrent l'arrêter, il fallut y renoncer; vous prononçates sa suspension: depuis un reste d'assignats, les mandats, les contributions dans les pays conquis, les traités partiels qui ont été conclus, ont offert des ressources au gouvernement; l'insuffisance de ces ressource s'est fait sentir; slors le ministre des. finances a convoqué les négocians; cette assemblée, neuvelle espèce d'états-géneraux, s'occupe, sous vos auspices, de l'établissement d'une banque.

Bieniot le directoire vous fait passer un message dans lequel il vous presse de créer un système de cédules : un second message suit de près le premier : nouvelles instances pour l'organisation du code hypothécaire, et la commission des finances vient en comité secret vous inviter à déclarer si vous n'auriez point horreur d'une hanque. La banque, voilà le but en l'on veut arriver; le code hypothécaire n'en est que le précurseur. D'où wient donc cet assemblage de moyens dont vous vous êtes was tout-à-coap assiégés pour vous forcer à y parvenir?

(4)
Est-il le résultat de que ques trames criminelles, our seulement de la situation dans laquelle neus nous trou-

Jourdan, après avoir fait remarquer ce concours étrange de circonstances , passe à l'examen des principes sur lesquels repose le projet du code hypothécaire. Il n'y voit, quant à la partie qui se raitache au système cedule, qu'un moyen de créer des assignats sur le tombeau des assignats, d'imprimer une commotion violente à toutes les propriétés; lorsqu'après tant d'orages, il faut enfin se reposer sur des mesures réparatrices des maux qu'ils ont enfantés; il n'y voit sous un nom dé-guisé, que le rétablis-cment de la banque de Law, reta-blissement qui bientôt porteroit un coup mortel aux fortunes particulières, comme à la fortune publique, et mettroit pour ainsi dire en fusion les propriétés territoriales.

Il invoque donc à cet égard la question préalable sur le projet; mais si l'on n'a voulu dans ce plan que pris senter une mesure civile, le moyen alors de dissiper. toutes les craintes, d'éloigner l'idée d'une banque qui nous feroit retomber dans tous les maux nés du système du papier-monnoie, c'est d'ajourner la discussion jusqu'à celle du code civil, parce que lorsqu'il s'agira du prêt, du gage, le code hypothécaire viendra se placer naturellement, et c'est à quei Jourdan conclud.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours. Réal, rapporteur de la commission qui a présentéle nouveau projet du code hypothécaire, déclare qu'il ne s'attendoit point rux objections que Jourdan a produit s, qu'il ne peut donc y répondre en ce moment; mais pour éclairer tous les esprits, il demande que la discussion sur l'ensemble du projet, continue encore pendant quelques

jours. Adopte.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 11 nivose.

Lanjuinais, organe d'une commission, présente un rapport sur une résolution, en date du 17 brumaire, relative aux déclarations opposées de plusieurs jurys sur le même fait. Ces contradictions, suivant lui, n'existent pas, car il arrive que les preuves offertes à un second jury, sont différentes de celles offertes au premier, et de là une différente détermination. Il en trouve la cause dans la nature de notre légis ation qui, différente en cela de celle des anglais, d'après aquelle on demande seulement si l'accusé est coupable, malciple les questions à saire à nos jurés, qui prononcent différemment., d'après les defauts de leurs élections. Le rapiorteur propose de rejetter une résolution qu'il regarde comme inutile, vicieuse et incomplette.

On ordonne l'impression et l'ajournement. Le conseil reprend, la discussion sur la résolution qui

excepte du droit de patente les officiers de santé, peintres et graveurs; Legrand combat la résolution, Lecoulteux la défend, la discussion est de nouvelle ajournée.

Cours des changes du 11 nivose.

J. H. A. POUJADE-L.

De l'imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois,

Le pr du cito les abo du Vér rois, n Toul

RE Stra au mên traille

neit be

une de

défense

apporte rantir et il n Dixavec an est réc pain r

Wilst Nos parés gés de déchar

Extra Méh

Tunis, mis à l lettre . ment a du dé naître ver l'a états. Lep

faite r blique Le ment : deur d